

Service forêt, risques et crises
Affaire suivie par : Erwan BROUSSY
Tél. 04 88 17 85 35
Courriel : erwan.broussy@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le 03/03/2025

Monsieur,

Le 09/10/2024, le Service forêt, risques et crises de la Direction départementale des territoires de Vaucluse a reçu, via l'application Sylva-Nat, une demande d'autorisation de défrichement concernant : **un projet d'urbanisme sur la totalité ou une partie des parcelles** référencées dans le tableau ci-après :

Commune	Parcelles cadastrales	Surface à défricher
Orange	OI 397, 403, 404, 405, 406, 407, 593, 597, 643, 762, 763, 2018, 2070, 2082, 2090, 2093 et 2249	4ha 92a 51ca

Ce dossier :

- A été enregistré sous le **n°2538/25** ;
- Est réputé complet à la date du **03/03/2025** ;
- Est soumis à consultation obligatoire. De fait, le délai d'instruction de votre demande de défrichement est de 6 mois à compter de la date de dossier complet ;
- Nécessite une reconnaissance de la situation et de l'état des terrains.. Aussi, le service instructeur de la DDT de Vaucluse vous informera huit jours au moins avant la date fixée pour l'opération de reconnaissance.

J'attire votre attention sur le fait que l'enregistrement de votre demande ne vaut pas autorisation de défricher. Il est par conséquent **interdit d'entreprendre tous travaux de défrichement** avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition motivée à votre demande conformément à l'article L. 341-5 du Code forestier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
Pour le directeur départemental des territoires,
et par délégation, le chef de service,

Laurent LEVRIER

Stéphane LUCENET, Terres du Soleil / TDSP / Agence d'Orange
47, rue Saint-Martin
84100 Orange

